1- Préambule

Ces conditions générales de vente (CGV) ont pour but de définir les droits et obligations du camping La Roseraie et du client dans le cadre de la réservation d'un hébergement ou d'un emplacement de camping. Ces CGV s'appliquent aux réservations effectuées via notre site internet, par téléphone ainsi que pour les réservations effectuées par le biais d'un tour opérateur.

Les CGV s'appliquent à toutes les prestations proposées, notamment, sur notre site internet accessible à l'adresse suivante : www.laroseraie.com

Veuillez noter que le contenu de la brochure et du site internet est fourni à titre d'information et que certaines activités et prestations peuvent être modifiées en fonction de la disponibilité et des dates de la saison.

Les CGV applicables sont celles publiées sur le site internet au moment de la réservation. La réservation effectuée par le client est régie par les présentes CGV.

2- Descriptif

Le camping La Roseraie s'engage à mettre à jour les informations concernant les prestations du camping sur tous ses supports. En cas de modification substantielle de ces informations, nous informerons le client en conséquence. Nous vous invitons à consulter le descriptif du camping, de l'hébergement ou de l'emplacement réservé pour obtenir des informations plus précises.

3- Conditions de réservation

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone, sur notre site internet www.laroseraie.com en ligne ou via un tour opérateur. Une réservation est considérée comme effective après encaissement de l'acompte et l'acceptation des CGV. La réservation d'un hébergement ou d'un emplacement de camping est strictement personnel et nominatif et ne peux en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Le Camping La Roseraie se réserve le droit de refuser une réservation en cas d'indisponibilité ou de toute circonstance susceptible de compromettre leur bonne exécution. Le camping La Roseraie propose des séjours à vocation familiale, par conséquent le camping La Roseraie se réserve le droit de refuser toute réservation qui ne respecterait pas cet objectif.

Afin qu'une réservation soit validée : Pour une location d'hébergement → versement d'un acompte équivalent à 25% du montant total de la réservation, plus des frais de dossier et d'assurance annulation. Pour un emplacement de camping → Versement de 90 € d'acompte, plus des frais de dossier et d'assurance annulation.

En cas de réservation à moins d'un mois de la date d'arrivée le paiement intégral sera requis.

Pour une location d'emplacement, les arrivées se font entre 14h et 19h et les départs avant 12h. Si vous pensez arriver après 19h, vous devez impérativement le signaler au camping. Le nombre de participants est limité à 6 personnes (bébé inclus). Si vous souhaitez une arrivée avant l'heure contractuelle, il vous faudra réserver la nuit précédente.

Toute parcelle non libérée à 12h00 entrainera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire. Pensez à vous munir d'une rallonge de minimum 25 m et d'une prise européenne.

Pour la location d'un hébergement, les arrivées se font entre 16h et 19h et les départs entre 9h et 10h. Si vous pensez arriver après 19h, vous devez impérativement le signaler au camping. Si vous souhaitez une arrivée avant l'heure contractuelle, il vous faudra réserver la nuit précédente.

Le forfait inclus le nombre de personnes (bébé inclus) prévu lors de la réservation, dans la limite de la capacité de l'hébergement. Si le nombre de personnes se présentant dépasse la capacité de l'hébergement réservé, le camping La Roseraie est en droit de leur refuser l'accès. Les départs se font entre 9h et 10h, passé ce délai, le retard sera facturé 10€ TTC par demi-heure entamée.

La situation de l'emplacement ou de l'hébergement est déterminée en fonction des exigences de notre planning et à la discrétion du camping.

3.1- Cautions

Pour les hébergements, les clés seront remises au client seulement si une caution a été effectuée et validée auprès du camping. Cette caution se fait à l'arrivée du client uniquement par empreinte de carte bancaire (PLBS) ou par le système Swikly (en supplément de prix). Aucun autre mode de paiement ne sera accepté pour la caution. En cas de non-présentation d'une carte bancaire avec les provisions nécessaire, le camping La Roseraie se réserve le droit de refuser l'accès au camping et à l'hébergement.

Montant des cautions : 400€ pour l'hébergement et l'inventaire + forfait ménage (60€ → 1 chambre, 80€ → 2 chambres et 100€ → 3 ou 4 chambres et TAOS)

À son arrivée, le vacancier doit impérativement remplir l'état des lieux mis à sa disposition et le rendre en main propre avant 12h le lendemain du jour d'arrivée, même en cas d'arrivée tardive. Une copie tamponnée de l'exemplaire de l'état des lieux d'entrée sera remise au client lors de son dépôt à la réception, l'original étant conservé par le camping. Tout défaut, dommage, équipement manquant ou défectueux doit être signalé exclusivement dans l'état des lieux d'entrée. À défaut, aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte. En l'absence de retour de l'état des lieux, l'article 1731 du Code Civil s'applique : « S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf preuve du contraire. » Cette présomption concerne également l'état de propreté du logement. Le vacancier est donc réputé avoir accepté l'hébergement en l'état et est tenu de le restituer propre et en bon état, conformément aux consignes de ménage communiquées dans le livret d'accueil numérique ou en version papier remise à son arrivée.

La caution sera annulée dans un délai de 14 jours après état des lieux de sortie du locatif réalisé par l'équipe du camping, sauf en cas de dégradations, de casse et/ou de ménage non effectué, etc. En cas d'absence du client lors de l'état des lieux de sortie, celui-ci sera réalisé unilatéralement par le gestionnaire et fera foi. Le camping dispose de 14 jours pour découvrir

toute dégradation même si l'état des lieux de sortie a été fait en présence du locataire, sauf si la location a été relouée avant ce délai, auquel cas l'état des lieux d'entrée du nouveau locataire fera foi. Des retenues pour le ménage pourront être appliquées si nécessaire. Il est impératif de respecter les consignes de ménage définies dans l'article 18 de nos CGV. En cas de non-respect, le camping La Roseraie se réserve le droit de prélever la totalité du montant de la caution lié au ménage.

4- Tarifs

Les tarifs affichés sur le site www.laroseraie.com sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tous moments. Ils ne sont valables que pour la saison en cours, sauf évolution des tarifs en cours de saison.

Un devis ou une simulation de séjour sur le site internet ne garantit ni la disponibilité, ni le prix final du séjour. Les tarifs peuvent évoluer à tout moment sans préavis tant que la réservation n'est pas effective.

Le camping La Roseraie propose des promotions et des offres spéciales valables sur certains hébergements et sur certaines périodes. Ces offres sont valables selon les disponibilités et selon les périodes. Elles ne sont ni rétroactives ni applicables sur des réservations déjà effectuées. Les promotions et offres spéciales ne sont pas cumulables avec d'autres réductions, avantages, subventions ou prises en charges sauf mention contraire explicite.

Le camping se réserve le droit de modifier ou d'annuler celles-ci sans préavis.

5- Responsabilité en cas de réservation via un tour opérateur

Le camping La Roseraie décline toute responsabilité en cas de réservation effectuée via un tour opérateur comportant des informations erronées ou incomplètes.

Cela s'applique sur les informations concernant le camping, les hébergements, les emplacements, les tarifs, les suppléments ainsi que les prestations.

Il est de la responsabilité du client de vérifier les informations fournies par le tour opérateur. Le camping La Roseraie ne pourra être tenu responsable des éventuels malentendus concernant des informations erronées ou manquantes issues de sources externes à celui-ci.

Les offres ou avantages proposés sur le site web du camping ne sont pas systématiquement applicables aux tours opérateurs.

6- Réservation de groupe

Le camping La Roseraie propose des séjours à vocation familiale. Les hébergements et les emplacements proposés par le camping sont destinés à une clientèle individuelle. Pour toute réservation de groupe, il est impératif de contacter le camping par mail ou par téléphone.

Le camping La Roseraie se réserve le droit d'examiner, d'accepter ou de refuser toute demande de réservation de groupe. Si une réservation de groupe est effectuée sans accord préalable et que cela est découvert après la validation de réservation, le camping se réserve le droit d'annuler immédiatement sans discussion possible la ou les réservations concernées, avec un remboursement des clients.

Est considéré comme réservation de groupe : Toute réservation de plus de 2 hébergements ou emplacements, effectuée par une seule personne ou par plusieurs personnes se connaissant et voyageant ensemble à dates équivalentes.

7- Suppléments et prestations

Inclus dans le tarif pour les hébergements :

Eau, électricité, télévision (selon modèle), stationnement pour 1 véhicule, accès aux infrastructures gratuites et aux animations gratuites.

Exclus du tarif pour les hébergements :

Frais de réservation, suppléments, taxe de séjour, éco-participation, assurance annulation et frais de modification de séjour.

Inclus dans le tarif des emplacements :

Forfait pour 3 personnes incluant l'électricité, accès au sanitaires, stationnement pour 1 véhicule, accès aux infrastructures gratuites, aux animations gratuites.

Exclus du tarif pour les emplacements :

Les personnes supplémentaires, frais de réservation, suppléments, taxe de séjour, éco-participation, assurance annulation et frais de modification de séjour.

Exclusions sur les véhicules électriques :

L'électricité inclus dans les hébergements et les emplacements n'inclus pas les recharges de véhicules électriques puisque ces recharges sont interdites dans l'ensemble du camping.

Animaux : La présence d'un animal est autorisée sur les emplacements et dans certaines catégories d'hébergement. Il sera facturé selon conditions tarifaires.

Location de draps et serviettes : Pour des questions d'hygiène, les draps sont obligatoires dans les hébergements locatifs. Vous pouvez amener les vôtres ou en louer directement à la réception : kit de draps pour lit double, kit de draps pour lit simple, kit de serviette et tapis de bain. Si vous n'avez pas de draps pour votre séjour, le camping se réserve le droit de ne pas vous laisser accès à la location tant que vous n'en possédez pas. La découverte du manquement des draps durant le séjour, implique une facturation de nettoyage des couettes, oreillers et protections de lit.

Location de matériel pour bébé : chaise bébé et lit bébé en fonction des stocks disponibles.

Forfait prestation ménage : L'option de forfait ménage n'inclus pas la cuisine et la vaisselle. Tarif forfait ménage pour un hébergement 1 chambre : 60€, hébergement 2 chambres : 80€, hébergement 3 ou 4 chambres et TAOS : 100€. La réception de certaines chaînes de télévision peut être aléatoire selon la météo et notre proximité forestière, compte tenu que la couverture TNT à La Baule est reçue depuis des émetteurs situés à Nantes ou Vannes. Le camping n'est pas responsable de l'absence partielle ou totale du signal TV par moment. En cas de problème de réception, aucun dédommagement ne sera accordé.

Les ANCV papiers ainsi que les chèques sont à nous transmettre en Courrier Recommandé avec Accusé de Réception (Garantie R2, R3 ou en deux recommandés AR si nécessaire). Nous vous facturerons 30€ le déplacement à La Poste si vous nous envoyez votre solde en Valeur Déclarée (VD).

8- Taxe de séjour et éco-participation

La taxe de séjour est à régler selon les tarifs en vigueur. Cette taxe est collectée par le camping, pour le compte de la commune. Le montant de la taxe de séjour est susceptible d'évoluer au cours de l'année, ce qui pourrait affecter le coût total du séjour. La taxe de séjour s'applique par nuit et uniquement aux personnes majeures.

Le camping La Roseraie ayant une démarche de responsabilisation écologique, une éco-participation est mise en place par adulte et par nuit.

9- Mineurs

Les mineurs doivent être accompagnés par leur responsable légal pendant toute la durée de leur séjour. Le camping La Roseraie se réserve le droit de refuser l'admission des groupes de mineurs non accompagnés des tuteurs légaux. Les tuteurs doivent séjourner avec les mineurs tout au long du séjour. En cas de non-respect de ces règles, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation sans préavis et sans explication. Si le groupe une fois sur place ne respecte pas ces règles, le camping pourra demander aux personnes concernées leur départ anticipé sans remboursement possible.

10- Modification de réservation (absence de droit de rétractation)

Conformément à l'article l.221-28 du code de la consommation, les prestations de services d'hébergement fournies à une date ou période déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation de 14 jours.

Pour toute demande d'ajout de prestation ou de supplément, le client doit contacter le camping La Roseraie par mail à l'adresse suivante : camping@laroseraie.com.

Ces ajouts sont soumis à disponibilité et conditions. Le mail envoyé par le client ne garantit pas l'acceptation de sa demande par le camping. Le camping La Roseraie s'engage à fournir une réponse à votre demande, qu'elle soit positive ou négative.

Si un ajout est possible, le solde de votre réservation sera mis à jour, des frais de modification seront également ajoutés.

Toute demande de modifications ajoutera 30 € de frais à la réservation du client, à savoir : Changement de dates de séjour, changement de locatif, ajout de participants entrainant un changement de locatif etc.

11- Assurance annulation

Que faire en cas d'annulation de séjour ?

ETAPE 1 - **Avertissez immédiatement** la réception du camping de votre désistement ou départ anticipé, en nous téléphonant au **02 40 60 46 66**, et n'oubliez pas de nous envoyer une confirmation d'annulation par mail à **camping@laroseraie.com.**

ETAPE 2 - Déclarez à l'assureur NEAT votre annulation ou interruption de séjour dans les 48h suivant le sinistre :

- Par internet : https://declare.neat.eu/campings-independants
- Par e-mail : sinistre@neat.eu

Les conditions générales d'annulation complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet : https://www.laroseraie.com/2610-informations-complementaires/1067-assurance-annulation/935-assurance-annulation.html

12- Animaux

Les animaux sont admis dans certains locatifs et sur les emplacements nus.

Par mesure de sécurité, les chiens de 1re catégorie (« chiens d'attaque », type pit-bulls) et de 2e catégorie (« chiens de garde et de défense », type rottweilers…) sont strictement interdits dans l'enceinte du camping. Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du camping et rester en permanence sous la surveillance de leur propriétaire. Ils ne doivent pas être laissés seuls dans ou aux abords de la location. Pour la tranquillité et l'hygiène de tous, les animaux ne sont pas autorisés dans certains espaces collectifs tels que : piscines et espaces aquatiques, sanitaires, aires de jeux, clubs enfants et espaces de restauration intérieure. Les déjections canines doivent obligatoirement être ramassées sans délai par son propriétaire. Le propriétaire reste pleinement responsable de son animal et des dommages ou nuisances qu'il pourrait causer aux personnes, aux biens ou aux autres animaux. Tout manquement aux présentes règles pourra entraîner l'exclusion du vacancier propriétaire accompagné de son animal, sans remboursement. Les chiens sujets à l'aboiement, agressifs… sont interdits. Ils doivent être assurés, tatoués ou pucés et vaccinés contre la rage.

Si un animal est découvert dans un locatif qui n'accepte pas les animaux, celui-ci vous sera facturé automatiquement au tarif « animal non autorisé » ainsi que des éventuelles conséquences de remise en conformité d'un hébergement annoncé sans animaux.

13- Wi-Fi

Le camping est couvert gratuitement en WiFi. Le camping ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la qualité du réseau WiFi car cela peut provenir de différentes situations telles que : panne de réseaux, perte de connexion internet, mauvais débit ponctuel, mauvaise réception et/ou mise à jour de votre équipement, cage de faraday, etc. Cette connexion n'est pas possible pour du streaming, avec des Chromecast, décodeurs etc.

Afin de compenser d'éventuels pertes de signal TNT, le camping a fait le choix d'offrir le WiFi à sa clientèle plutôt que de le proposer en supplément de prix.

Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion.

14- Prêt de matériel (Enrouleur, adaptateur prise européenne.)

Le matériel vous est remis conforme lors de la location. Le client est tenu de le vérifier au moment de la réception. Toute prise de possession du matériel vaut acceptation de son état.

Le client est responsable de l'utilisation du matériel. En cas de mauvaises utilisations, le camping ne pourra être tenu responsable des dommages éventuellement causés.
Le matériel doit être utilisé avec soin. Les branchements doivent être protégés, notamment contre la pluie. Le câble doit être entièrement déroulé lors de l'utilisation afin d'éviter tout risque de surchauffe.

La signature d'un contrat de location ainsi qu'une caution vous sera demandé lors de la remise du matériel.

En cas de détérioration ou de perte, le prix de remplacement de l'enrouleur est fixe à 50€.

15- Visiteurs

Les visiteurs sont admis après accord du gestionnaire du camping et le règlement du tarif visiteur. Les visiteurs devront quitter le camping avant 19h. Les véhicules des visiteurs ne pourront en aucun cas avoir accès à l'intérieur du camping et devront être garés sur le parking extérieur. Les visiteurs sont sous la responsabilité des campeurs, locataires ou résidents qui les reçoivent.

16- Pendant votre séjour

Il ne sera accepté que le nombre de personnes indiquées à la réservation (enfants et bébés compris) et un seul véhicule. Les informations données par le preneur servent de base de calcul. Toute personne en supplément (dans la limite de la capacité d'accueil de l'hébergement choisi) devra être déclarée à l'arrivée. En conclusion, toute déclaration inexacte, toute modification pouvant entraîner une variation du montant du séjour, rendent le contrat caduc et nous nous réservons le droit de refuser l'accès au camping.

Le camping La Roseraie se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans la fiche récapitulative du séjour réservé ainsi que dans les autres documents contractuels transmis et validés par le client. Si des informations essentielles (par exemple : identité, nombre de personnes) s'avèrent erronées, le camping se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans formalité ni indemnité. Le client est également responsable de vérifier l'exactitude des informations contenues dans la fiche récapitulative du séjour et les documents fournis par le camping. En cas d'erreur (par exemple : durée du séjour, choix de l'hébergement), le client doit contacter directement le Service Réservation par téléphone ou par mail pour modifier les informations avant la contractualisation. Si le client découvre une erreur juste après avoir validé et payé sa réservation, il peut modifier le jour même son séjour conformément aux conditions prévues dans les présentes Conditions Générales de Vente (cf. article modification de séjour)

Concernant l'usage des barbecues : les barbecues et planchas électriques sont formellement interdits dans l'enceinte du camping et dans les locatifs, car il y a des risques de court-circuit et d'incendies. Seuls les barbecues à charbon ou gaz sont autorisés sur les pelouses des mobil-

homes et des emplacements avec une distance de sécurité minimale de 1m avec l'hébergement et la végétation en prenant les précautions nécessaires.

17- Parc aquatique :

Pour accéder aux piscines et aux installations du camping, le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée de votre séjour. Ce bracelet, qui vous sera remis lors de votre arrivée, est essentiel pour garantir la sécurité et la gestion des accès. Le bracelet est obligatoirement clipsé au poignet du client pas le personnel du camping.

Instructions :

1. Port du Bracelet : Le bracelet doit être porté de manière visible en tout temps lorsque vous utilisez les installations du camping. Il permet d'identifier les personnes autorisées à accéder à ces zones.

2.Responsabilité : Il est de votre responsabilité de conserver et de porter le bracelet tout au long de votre séjour. En cas de perte ou de dommage, veuillez contacter immédiatement la réception pour obtenir un remplacement moyennant un supplément de 5€ après contrôle de l'identité. Un bracelet non serti n'est pas valable et ne justifie en rien votre appartenance au camping.

3. Contrôles : Des contrôles réguliers seront effectués par le personnel du camping pour s'assurer que tous les utilisateurs respectent cette règle. Toute personne ne portant pas le bracelet pourra se voir refuser l'accès aux installations et/ou du camping. Nous vous remercions de votre coopération pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement de nos équipements.

Seuls les maillots de bain de natation suivants sont autorisés dans les piscines : Maillot de bain une pièce, bikini, slip de bain, boxer de bain. Le port du T-shirt anti-UV est autorisé pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. Les personnes intolérantes aux UV pourront se baigner dans le bassin couvert qui possède une protection anti UV et ne pourront pas, même avec un certificat médical, se baigner avec des vêtements dans les bassins. Les shorts de plage et les tenues intégrales ne sont pas autorisés. En cas de baignade avec un maillot de bain ne respectant pas cette liste, le personnel du camping se réserve le droit de demander aux personnes concernées de sortir immédiatement des bassins.

Il est également interdit de boire, de manger, de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'espace aquatique. Veuillez respecter les consignes de sécurité affichées près des piscines pour garantir la sécurité de tous les utilisateurs.

L'accès à l'espace aquatique du camping se fait sous l'entière responsabilité des utilisateurs. Il est important de noter que les enfants restent sous la vigilance et la responsabilité exclusive de leurs parents ou d'un accompagnant majeur, et ce, pendant toute la durée de leur présence dans l'espace aquatique. Les accompagnants doivent rester à proximité des enfants et veiller constamment à leur sécurité.

Les toboggans de l'espace aquatique sont soumis à des règles strictes d'utilisation, qui sont affichées à proximité des installations. Tous les utilisateurs sont tenus de respecter ces consignes de sécurité. Cela inclut, mais ne se limite pas aux restrictions d'âge, de taille, ainsi

qu'aux comportements autorisés sur les toboggans (position correcte de glisse, respect des distances entre utilisateurs, etc.). Le camping La Roseraie décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident résultant du non-respect de ces règles. En cas de non-respect de ces consignes de sécurité, le personnel du camping se réserve le droit d'exclure immédiatement les personnes concernées de l'espace aquatique, afin de protéger leur sécurité et celle des autres utilisateurs.

L'utilisation de bouées, ballons, et autres objets flottants dans les piscines est interdite, sauf pour les dispositifs d'aide à la nage pour les enfants.

Les personnes souffrant d'infections cutanées ou de maladies contagieuses ne sont pas autorisées à accéder à l'espace aquatique, afin de garantir la santé et la sécurité de tous les vacanciers.

Chaque vacancier demeure responsable de lui-même, des personnes qui l'accompagnent ainsi que de ses biens personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou d'incident matériel survenu dans l'enceinte du site, notamment lors de l'utilisation des infrastructures, équipements, chemins ou espaces naturels (cailloux, racines, arbres, plots, etc.). En aucun cas, le vacancier ne pourra réclamer une indemnisation, un dédommagement ou la mise en jeu de l'assurance du camping pour un accident ou un incident résultant d'un usage anormal des lieux ou d'un défaut de vigilance personnelle. Les parents ou accompagnateurs

majeurs demeurent pleinement responsables de la surveillance des enfants mineurs et de leurs agissements sur l'ensemble du site.

18- Véhicules, circulation et stationnement :

L'accès au camping est régulé par un portail et des barrières automatiques (à lecture de plaques minéralogiques) fonctionnant de 7h00 à 23h00. En dehors de ces horaires, toute entrée ou sortie de véhicule est impossible. Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement, il est strictement interdit de franchir la barrière autrement qu'au moyen d'un véhicule autorisé, de passer à pied, à vélo, en trottinette ou par tout autre moyen sous ou autour de la barrière, de suivre un autre véhicule pour entrer sans autorisation (passage en file indienne). Les piétons et cycles doivent obligatoirement utiliser les zones de passage piétonnes prévues à cet effet. Tout manquement à ces règles engage l'entière responsabilité du contrevenant. Le camping pourra facturer les éventuels dommages causés aux équipements, sans que sa responsabilité puisse être recherchée.

De 23h00 à 7h00, seuls les services d'urgence (police, pompiers, urgences médicales etc.) peuvent pénétrer dans le camping et y circuler.

Chaque hébergement dispose d'une place de stationnement pour un seul véhicule léger, située sur l'emplacement locatif. Tout véhicule supplémentaire doit obligatoirement être stationné sur le parking extérieur prévu à cet effet. Chaque véhicule entrant dans l'enceinte du camping doit être dûment identifié (Plaque minéralogique déclarée à la réception). En cas de non-respect, la direction se réserve le droit de faire appel aux services compétents pour procéder à l'enlèvement du véhicule concerné. Seuls les véhicules de type voiture particulière (catégorie M1) sont autorisés à stationner sur les parcelles. Les véhicules utilitaires, y compris lorsqu'ils ont été aménagés (fourgon aménagé, van, etc.), ainsi que les camping-cars, poids lourds, bus et

tout autre type de véhicule non classé M1, ne sont pas autorisés à stationner sur les parcelles de location. Les véhicules utilitaires, y compris lorsqu'ils ont été aménagés (fourgon aménagé, van, etc.), ainsi que les camping-cars, poids lourds, bus et tout autre type de véhicule non classé M1, ne sont pas autorisés à stationner dans l'enceinte du camping, sauf s'ils font l'objet d'une réservation d'un emplacement nu spécifiquement prévu à cet effet, si les conditions météorologiques et l'état des terrains le permettent.

La vitesse de circulation est strictement limitée à 10 km/h dans l'ensemble du camping. Cette règle s'applique à tous les véhicules autorisés à circuler dans l'enceinte du site, qu'il s'agisse de voitures, motos, vélos, trottinettes électriques ou tout autre engin de déplacement personnel motorisé ou non. La circulation doit s'effectuer avec prudence et dans le respect de la sécurité des piétons, en particulier des enfants. Tout non-respect de cette règle peut entraîner la restriction ou l'interdiction d'accès du véhicule concerné à l'intérieur du camping.

Il est interdit de brancher et recharger les véhicules électriques sur l'ensemble des installations électriques du camping, car cela peut engendrer des dommages sur le véhicule ainsi que des courts-circuits et donc des incendies. L'électricité fournie n'autorise pas la recharge d'un véhicule électrique qui doit obligatoirement être chargé sur les bornes de recharge prévues à cet effet (notamment à 300m du camping).

19- Départ et interruption de séjour

Lors de votre départ, nos équipes procèderons à un état des lieux de sortie afin de vérifier l'état général de propreté de votre hébergement ainsi que le bon fonctionnement des équipements.

Ce que nos équipes vont vérifier : la salle de bain (douche, lavabo, miroir, toilettes), la cuisine, sa vaisselle et ses équipements (cafetière, micro-ondes etc.), le salon (canapé, table et chaises), les chambres et l'état des couvertures et oreillers ainsi que les sols… Nous procèderons à l'annulation de votre caution sous 14 jours.

Pour tout départ tardif, nous facturerons 10€ par demi-heure de retard. Pour rappel, les départs s'effectuent entre 9h et 10h.

Départ anticipé : Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de départ anticipé du fait de la volonté du vacancier. Le Camping La Roseraie se réserve le droit de relouer l'hébergement ou l'emplacement 24h après le début du séjour du vacancier si celui-ci ne se présente pas et/ou ne donne pas de nouvelles au camping par téléphone ou e-mail. Le vacancier ne pourra prétendre à aucun remboursement si celui-ci ne se présente pas pour son séjour.

20- Vol, perte et oubli

Le camping ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'oubli, de perte ou de vol lors du séjour du vacancier. Après votre départ, si vous constatez que vous avez oublié un objet, contactez-nous rapidement afin que l'on puisse vérifier. Si l'objet est retrouvé, nous vous demanderons d'envoyer un colis adapté et prépayé pour que nous puissions vous le retourner. Le lieu de dépôt du colis (La Poste, Lockers, point relais etc.) devra être situé à moins de 500m du camping. Le délai de retour dépendra de notre disponibilité.

21- Règlement intérieur

Le client s'engage à respecter et à faire respecter par l'ensemble des occupants le règlement intérieur du camping, le règlement des aires de jeux ainsi que le règlement spécifique de la piscine. En cas de non-respect de ces règlements, le directeur du camping se réserve le droit de demander aux vacanciers fautifs de quitter les lieux, sans possibilité de remboursement.

22- Droit à l'image

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping La Roseraie à utiliser, sur tout support, les photos et vidéos des participants au séjour ou de vos enfants prises durant votre séjour, à des fins publicitaires pour l'ensemble exploités par le camping. Si vous ne souhaitez pas donner cette autorisation, vous devez en informer immédiatement le camping La Roseraie.

22- Réclamation et médiation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C
49 rue de Ponthieu
75 008 PARIS
Tel : 01 89 47 00 14
Site internet : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php
Mail : litiges@cm2c.net

23- Modification des conditions générales de vente

Toute dérogation ponctuelle aux présentes Conditions Générales de Vente ne constitue pas un droit acquis pour l'avenir. Le camping La Roseraie se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur dès leur publication et seront opposables aux clients à partir de cette date.